

Auto-exclusion volontaire



LORSQUE LE JEU N'EST PLUS UN JEU



Ou'est-ce que le programme d'auto-exclusion?

Le programme d'auto-exclusion volontaire de Casino Nouveau-Brunswick est un outil d'auto-assistance accessible aux personnes qui sont préoccupées par leurs habitudes de jeu. Il est conçu pour aider des personnes qui ont choisi de modifier leur vie et leurs habitudes de jeu.

L'auto-exclusion volontaire est un engagement personnel fait par une personne qui le demande. Le programme permet aux personnes de s'auto-exclure volontairement de Casino Nouveau-Brunswick pour une période de 3 mois, de 6 mois, d'un an ou indéfinie. La durée de l'exclusion dépend de leur décision.

Comment fonctionne le programme d'auto-exclusion volontaire?

Lorsqu'une personne participe au programme, cela signifie qu'elle demande que l'accès au casino lui soit interdit.

À qui dois-je m'adresser pour m'inscrire à ce programme?

Pour adhérer au programme, il suffit de parler à un préposé du casino ou de visiter le Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR) et d'en parler avec un représentant. Ils vous orienteront vers la personne qui pourra vous aider. Vous pouvez aussi communiquer avec le casino au **1-877-859-7775** ou avec le CRJR au **506-861-4699**.

Que ce passe-t-il au moment de l'inscription au programme?

Les auto-exclusions sont faites en personne. Il est aussi possible d'appeler pour obtenir un rendez-vous en vue de terminer le processus.

Vous rencontrerez un membre du personnel de sécurité formé pour le traitement des demandes d'auto-exclusion. Lorsque disponible, un représentant du CRJR peut aussi vous aider à remplir votre adhésion.

Vous devrez signer un formulaire d'inscription pour l'auto-exclusion volontaire et fournir une pièce d'identité émise par le gouvernement qui comprend votre signature et une votre photo (p. ex. : permis de conduire, passeport, autre pièce d'identité). Une photo de vous sera prise et sera enregistrée dans la base de données sur l'auto-exclusion de Casino Nouveau-Brunswick.

Combien de temps durera mon auto-exclusion?

Vous avez quatre choix :

1. TROIS MOIS 2. SIX MOIS 3. UN AN 4. DURÉE INDÉFINIE

Chaque personne choisit la durée souhaitée.

Qu'arrive-t-il une fois que mon auto-exclusion volontaire est effectuée?

Votre auto-exclusion commence à partir du moment où vous adhérez au programme. Elle ne peut pas être révoquée et elle prend fin lorsque vous avez respecté votre période d'exclusion et avez suivi le processus de réintégration avec succès.

Puis-je procéder à l'adhésion d'un conjoint ou d'un membre de la famille?

Il est compréhensible que vous vouliez aider une personne que vous aimez qui peut avoir des problèmes de jeu, cependant, comme le nom du programme le précise, l'auto-exclusion ne peut être effectuée que par la personne qui souhaite s'inscrire au programme.

Qu'arrive-t-il si je ne respecte pas mon engagement?

Il vous incombe de respecter l'engagement que vous avez pris envers vous-même. Si vous essayez d'entrer dans la salle de jeu au cours de votre période d'auto-exclusion, l'accès vous sera refusé et un membre du personnel de la sécurité vous escortera jusqu'à la sortie. Si vous tentez de violer votre contrat d'auto-exclusion, vous pouvez être sujet à des frais d'intrusion.

Dans le cas où vous gagnez un gros lot pendant que vous participez au programme, le montant gagné sera remis à un organisme de bienfaisance local.

Si je m'auto-exclus, est-ce que je peux retourner au casino un jour?

Si vous souhaitez retourner au casino, vous devez présenter une demande de réintégration par écrit au gestionnaire de la sécurité de Casino Nouveau-Brunswick. Vous devez avoir respecté les modalités de votre auto-exclusion avant de présenter ce type de demande. Dans le cas d'une auto-exclusion indéfinie, la réintégration peut être seulement accordée un an après la date de l'inscription au programme.

Vous avez accès à des services de soutien

Si vous avez un problème de jeu compulsif ou que vous connaissez quelqu'un qui en a un, vous pouvez obtenir une aide et des services du ministère de la Santé. Appelez le **1-800-461-1234**, c'est gratuit et confidentiel.